

## Commune d'EMANVILLE (Eure)

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal  
Séance du 06 avril 2017 (convocation du 30 mars 2017)

En exercices	Présents	Votants
12	7	9

L'an deux mille dix-sept le six avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement s'est réuni en séance ordinaire et publique, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie sous la présidence de Monsieur DULUT Thierry, Maire.

**PRESENTS** : BELMONT Marc, BLAISOT Katia, COMBE Benoit, PASQUET Katia, LEMARCHAND Virginie, BERTRAND Romain

**ABSENTS EXCUSES** : BERSOT Stéphane donne pouvoir a BLAISOT Katia, DAVID Catherine donne pouvoir à BELMONT Marc

**ABSENTS** : M. VANDENBERGHE Nicolas, M. LAMY Gérald,

**Secrétaire de séance** : BLAISOT Katia

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande après lecture, s'il y a des observations sur le compte rendu de la dernière réunion en date du 28 mars et propose à chacun d'apposer sa signature sur le registre.

Monsieur le Maire quitte la pièce et laisse la parole à M. BELMONT Marc, le doyen et 1<sup>er</sup> adjoint au Maire pour présenter les comptes administratifs et affectations des résultats.

### I. COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2016

Monsieur le Doyen présente le Compte Administratif 2016 :

FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté N-1		+ 335 314.98 €
Dépenses de l'exercice	- 293 208.44 €	
Recettes de l'exercice	+ 307 415.19 €	
Résultat de l'exercice		+ 14 206.75 €
	<b>SOLDE 2016</b>	<b>+ 349 521.73 €</b>

INVESTISSEMENT		
Résultat reporté N-1		- 38 131.36 €
Dépenses de l'exercice	- 148 298.61 €	
Recettes de l'exercice	+ 216 039.36 €	
Résultat de l'exercice		+ 67 740.75 €
	<b>SOLDE 2016</b>	<b>+ 29 609.74 €</b>

**RESULTAT GLOBAL FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT 2016**  
**EXCEDENT : + 379 131.47 €**

Après avoir entendu Monsieur le Doyen, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver le Compte Administratif global tel que présenté ci-dessus.

### II. COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur le Doyen de l'Assemblée présente le Compte Administratif 2016 :

FONCTIONNEMENT		
Résultat reporté N-1		+ 163 396.40 €
Dépenses de l'exercice	- 25 720.33 €	
Recettes de l'exercice	+ 34 540.49 €	
Résultat de l'exercice		+ 8 820.16 €
	<b>SOLDE 2016</b>	<b>+ 172 216.50 €</b>
INVESTISSEMENT		
Résultat reporté N-1		- 192 549.02 €
1068 Réserves N-1		- 163 396.35 €
Dépenses de l'exercice	- 59 793.56 €	
Recettes de l'exercice	+ 300 700.35 €	
Résultat de l'exercice		+ 240 906.79 €
	<b>SOLDE 2016</b>	<b>- 115 038.58 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL + 57 177.93 €</b>		

Après avoir entendu Monsieur le Doyen de l'Assemblée et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le Compte Administratif global tel que présenté ci-dessus.

### III. AFFECTATION DU RESULTAT COMMUNE 2016

Monsieur le doyen propose l'affectation du résultat 2016 comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 14 206.75 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> Ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 335 314.98 €
<b>C/ Résultat à affecter</b> = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 349 521.73 €
<b>D Solde d'exécution d'investissement N-1</b> (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	0 €
R 001 (excédent de financement)	+ 29 609.74 €
<b>E Solde des reste à réaliser d'investissement N-1</b>	
Besoin de financement	0 €
Excédent de financement	0 €
<b>Besoin de financement = F = D + E</b>	0 €
<b>AFFECTATION = C = G + H</b>	0 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>	+ 379 131.47 €
DEFICIT REPORTE D 002	0

Après avoir entendu Monsieur le Doyen, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter l'affectation du résultat tel que présenté ci-dessus.

### IV. AFFECTATION DU RESULTAT ASSAINISSEMENT 2016

Monsieur le doyen propose l'affectation du résultat comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement N-1</b>	
<b>A Résultat de l'exercice</b> Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 8 820.16 €
<b>B Résultats antérieurs reportés</b> Ligne 002 du compte administratif N-1 précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 163 396.35 €
<b>C/ Résultat à affecter</b> = A + B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit de la ligne 002 ci-dessous)	+ 172 216.51 €
<b>D Solde d'exécution d'investissement N-1</b> (précédé de + ou -)	
D 001 (besoin de financement)	- 115 038.58 €
R 001 (excédent de financement)	0 €
<b>E solde des reste à réaliser d'investissement N-1</b>	
Besoin de financement	0€
Excédent de financement	
<b>Besoin de financement = F = D + E</b>	- 115 038.58 €
<b>AFFECTATION = C = G + H</b>	+ 172 216.51€
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	+ 115 038.58 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002</b>	+ 57 177.93 €
DEFICIT REPORTE D 002	0 €

Après avoir entendu Monsieur le doyen, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adopter l'affectation du résultat tel que présenté ci-dessus.

## **V. COMPTE DE GESTION COMMUNE 2016**

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2016.

Le Compte de Gestion 2016 du budget de la Commune, après rapprochement du Compte Administratif 2016 n'ayant révélé aucune différence, il est proposé de l'approuver.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal,

- constatant que le Compte de Gestion 2016 du budget à des montants de titres à recouvrer et de mandats émis conformes aux écritures de la comptabilité administrative,

Et après en avoir délibéré,

- vote à l'unanimité le Compte de Gestion 2016 correspondant au Compte Administratif 2016 du Budget de la Commune.

## **VI. VOTE DU COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2016**

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion 2016.

Le Compte de Gestion 2016 du budget Assainissement 2016, après rapprochement du Compte Administratif 2016 n'ayant révélé aucune différence, il est proposé de l'approuver.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal,

- constatant que le Compte de Gestion 2016 du Budget Assainissement à des montants de titres à recouvrer et de mandats émis conformes aux écritures de la comptabilité Administrative,

Et après en avoir délibéré,

- approuve à l'unanimité le Compte de Gestion Assainissement 2016 correspondant au Compte Administratif 2016 du Budget Assainissement.

## **VII. BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2017**

Monsieur le Maire présente les propositions budgétaires 2017 telles que synthétisées comme suit :

<b>Section</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	631 157.73 €	631 157.73 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	103 829.64 €	103 829.64 €

### **Délibération :**

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité l'adoption du Budget Primitif 2017 tel que ci-dessus énoncé.

## **VIII. BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2017**

Monsieur le Maire présente les propositions budgétaires 2017 telles que synthétisées comme suit :

<b>Section</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	115 650.93 €	115 650.93 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	226 170.46 €	226 170.46 €

### **Délibération :**

Après avoir entendu Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'adoption du Budget Primitif 2017.

## IX. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2017

Monsieur le Maire propose qu'au regard du budget les taux 2016 des taxes locales soient reconduits comme indiqué ci-dessous.

TAXES	TAUX 2016
HABITATION	10.99%
FONCIER BATI	10.60%
FONCIER NON BATI	31.23%
TAUX RELAIS CFE	13.86%

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le vote des taux pour les quatre taxes locales 2017 comme suit :

TAXES	TAUX 2017
HABITATION	10.99%
FONCIER BATI	10.60%
FONCIER NON BATI	31.23%
TAUX RELAIS CFE	13.86%

## X. ATTRIBUTION D'INDEMNITES DE FONCTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2017

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction du receveur municipal et l'invite à délibérer.

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs de Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à **Monsieur Jean-Jacques MARTIN, Receveur Municipal**.
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires au taux en vigueur.

## XI. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

Monsieur le Maire présente la répartition des subventions aux personnes de droit privé comme suit :

NOM	Vote 2017	NOM	Vote 2017
ASPAREL - BARQUET	300	Amis des monuments et sites de l'Eure -	20
Club de l'étang - EMANVILLE	600	Ass. Aide aux Victimes et Actions -	20
Foyer Rural - EMANVILLE	150	Association CHARLINE -ROUEN	20
Coopérative Scolaire - EMANVILLE	250	Croix Rouge - LE NEUBOURG	20
Centre de formation d'Apprentis BTP	60	La CLE - CONCHES	20
Fondation du Patrimoine- MONT-	30	Ecole Saint-Georges Beaumont-le-Roger	0
Ass Sclérose en Plaque AFSEP- 31	30	AGIR avec Becquerel - ROUEN	20
Resto du cœur - CONCHES	30	Secours Populaire - CONCHES	20
AFM neuro musculaire TELETHON -	20	Association des Paralysés de France	20
Alcool Assistance - CONCHES	20	<b>DIVERS</b>	<b>350</b>
		<b>TOTAL</b>	<b>2000</b>

Après avoir entendu Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'approuver la répartition des subventions aux personnes de droit privé telle que présentée ci-dessus.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **1. Blason de la Commune**

Le Conseil municipal propose d'organiser un concours de dessin, réservé aux enfants de la commune, afin de moderniser le blason existant et assez ancien de la commune.

N'ayant plus d'autre question, Monsieur le Maire déclare la séance levée vers 21h.